

## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

*Thaumetopoea processionea*



### RECONNAISSANCE BIOLOGIE

#### Chenille :

La larve au stade jeune est jaunâtre et possède une ligne longitudinale plus foncée sur le dos. La larve âgée est grisâtre et couverte de longs poils, avec une partie ventrale jaunâtre.

Longueur : Plus de 5 cm en fin de développement.

Elle est phytophage\* et son activité est nocturne.

#### Papillon :

Le papillon est nocturne. Il est de couleur grisâtre à marron avec les ailes supérieures plus foncées.

#### Œufs :

Ils sont rassemblés en plaques de quelques centimètres de largeur, sur l'arbre.

#### Nid :

Des cocons soyeux sont plaqués sur l'écorce, sur le tronc et les branches charpentières.



Chenille processionnaire à un stade avancé

© Vincent Neveu  
Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray



Chenille processionnaire

© André Lecquet



Cocon de chenilles processionnaires plaqué sur un tronc

© Vincent Neveu  
Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray



Papillon femelle

© Christophe Bailly  
INRAE de Nancy



### CYCLE DE VIE



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La chenille processionnaire du chêne est commune en Europe centrale et en Europe du Sud (Espagne, Italie). Elle est présente naturellement dans plusieurs régions de France (Grand-Est, Bourgogne, Ile-de-France...). En Normandie, elle était signalée de manière ponctuelle il y a quelques années. Les observations y sont de plus en plus nombreuses et régulières, notamment dans les Départements de l'Eure et la Seine-Maritime.



### STATUT RÉGLEMENTAIRE DE L'ESPÈCE

Un décret, qui a été pris en avril 2022, classe la chenille processionnaire du chêne comme espèce dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. Cet encadrement réglementaire permet la formalisation des moyens à mettre en œuvre pour organiser la surveillance et les modalités de lutte contre cette espèce via notamment des arrêtés préfectoraux de lutte pris à l'échelle départementale.



## RISQUES ET NUISANCES

### RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE

A partir du 3<sup>ème</sup> stade larvaire, la chenille se couvre de poils microscopiques contenant une protéine très urticante (thaumatopéine). Ces poils peuvent être à l'origine de problèmes d'urtications cutanées, oculaires, respiratoires et provoquer des réactions allergiques chez les personnes exposées, parfois graves (œdèmes, accidents oculaires, etc.).

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les chenilles : les poils urticants peuvent rester à proximité des nids, même quand les chenilles ne sont plus présentes. Très légers, ils peuvent également être véhiculés par le vent. Les animaux domestiques y sont aussi très sensibles.

Le risque augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période où le risque est le plus élevé s'étend du mois de mai au mois de juillet. Avant le 3<sup>ème</sup> stade larvaire, la chenille n'est pas urticante.

### RISQUES POUR LES VÉGÉTAUX

La chenille processionnaire du chêne se nourrit des feuilles de chênes, ce qui entraîne des défoliations partielles ou totales. Ces défoliations fragilisent les arbres, sans entraîner pour autant leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres pathogènes\*\*.



@Vincent Neveu  
Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray

Chêne défolié

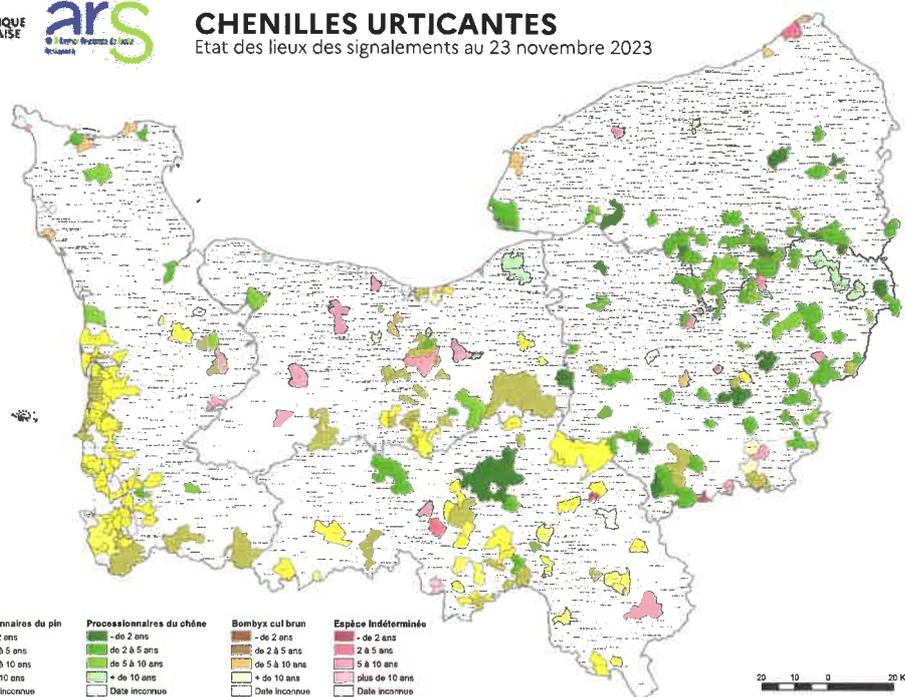


## CARTOGRAPHIE DES SIGNALEMENTS DE CHENILLES URTICANTES ET DES SIGNAUX SANITAIRES



### CHENILLES URTICANTES

Etat des lieux des signalements au 23 novembre 2023





## LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE LUTTE

A la différence de la chenille processionnaire du pin, la chenille processionnaire du chêne ne descend pas de l'arbre, ce qui rend inefficace la pose de piège sur le tronc.

Différentes techniques sont utilisées, voire combinées, selon les périodes de l'année :

	La lutte biologique par les mésanges 	La lutte avec un produit de bio-contrôle (Bacillus thuringiensis)	La lutte mécanique
<b>Principe</b>	Lutte biologique par la prédation naturelle	Lutte biologique qui agit par contact ou par ingestion sur toutes les chenilles en activité	Lutte mécanique par décrochage manuel ou par aspiration des nids
<b>Période</b>	A poser en automne - hiver	Début du printemps (Avril) avant le 3 <sup>ème</sup> stade des chenilles	Mai à septembre
<b>Comment cela fonctionne ?</b>	Installer des nichoirs à mésanges pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque	Une pulvérisation sur le feuillage permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du chêne	Collecte des nids, parfois en hauteur, par grattage ou aspiration, puis destruction par brûlage, incinération ou trempage
<b>Est-ce adapté ?</b>	En tant qu'auxiliaire, la présence de mésanges présente un réel intérêt pour la lutte	Cette technique est utilisée sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative au début du printemps	Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce, en toute sécurité. L'usage d'une nacelle est parfois nécessaire
<b>Comment dois-je procéder ?</b>	Acheter ou fabriquer soi-même des nichoirs de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32-34 mm de diamètre pour les mésanges charbonnières et 28-29 mm pour les mésanges bleues Installer les nichoirs à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant (20 nichoirs à l'hectare ou un nichoir tous les 50 mètres en lisière)  Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison	Faire pulvériser par des professionnels le produit de bio-contrôle sur l'ensemble du feuillage au début du printemps (mars à avril) en respectant les précautions d'usage  Pour les arbres de grands gabarits, il est préférable de faire appel à un prestataire équipé de matériels adaptés	<b>Attention : le port d'équipements de protections individuelles (combinaison étanche, masque avec cartouche filtrante, gants, bottes)</b> permettant de protéger l'ensemble du corps, y compris les yeux et les voies respiratoires, est vivement recommandé. Rincer la combinaison avant de l'enlever. Ne pas ôter le masque, les gants et les bottes avant le retrait de la combinaison  Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée

## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE *Thaumetopoea processionea*

Les chauve-souris contribuent aussi à réduire les populations de chenilles, en consommant les papillons. La conservation d'abris naturels (arbres morts, cavités...) et la pose de nichoirs spécifiques, font également partie de la lutte biologique par prédation naturelle.

En cas de fortes infestations, la fermeture au public des bois et forêts concernés pendant la période critique peut être mise en place par les collectivités et gestionnaires.



### CONSEILS SANITAIRES

Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions **aux poils microscopiques des chenilles** :

- Ne touchez pas les chenilles, ni les nids ou les cocons,
- Evitez de rester sous ou près des arbres colonisés,
- Ne laissez pas les enfants jouer à proximité d'un arbre atteint et munissez-les de vêtements à longues manches, de pantalons, de casquettes,
- Evitez de faire sécher du linge à proximité des arbres contenant encore des nids,
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol ou en contact avec les chenilles; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations par les poils,
- Arrosez soigneusement les zones contaminées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact,
- Ne vous frottez pas les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prenez une douche et changez de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consultez rapidement un médecin ou un pharmacien et, en cas d'urgence, appelez le 15**.

Vos animaux (chiens, chats, chevaux,...) sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Eloignez-les des zones colonisées. En cas de symptômes, contactez un vétérinaire.

Dans tous les cas, signalez la présence de nids à votre mairie.



### LES PERSONNES ET ORGANISMES RESSOURCES

Pour toute question relative à l'organisation et aux méthodes de lutte, vous pouvez contacter :

#### **l'ARS Normandie**

Esplanade Claude Monet - 2 place Jean Nouzille

CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4

📧 [ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr)

🌐 [www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

#### **ou le réseau FREDON/FDGDON de Normandie**

##### **Calvados - Orne - Manche**

FREDON Normandie

1 rue Léopold Sédar Senghor

14460 COLOMBELLES

☎ 02 31 46 96 54

📧 [gaetan.douchin@fredon-normandie.fr](mailto:gaetan.douchin@fredon-normandie.fr)

🌐 <https://fredon.fr>

##### **Eure et Seine Maritime**

FREDON Normandie - Site de Rouen

3 avenue Emile Basly

76120 LE GRAND QUEVILLY

☎ 02 79 40 07 65

📧 [elodie.hospital@fredon-normandie.fr](mailto:elodie.hospital@fredon-normandie.fr)

